



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 8 septembre 2020, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur Simon Lauzière, conseiller au siège n° 3, préside cette séance en l'absence de madame la mairesse Thérèse Francoeur.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière - conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin - conseiller siège n° 4
- M. Jean-François De Plaen - conseiller siège n° 6

Est également présente : Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

Sont absents : monsieur Éric Provencher - conseiller siège n° 1, madame Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5 ainsi que madame la mairesse, Thérèse Francoeur.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 7 h 31

620-09-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

1	<u>Ouverture de la séance</u>						
2	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>						
3	<u>Adoption des procès-verbaux</u>						
	3,1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020					
4	<u>Communiqués et correspondances</u>						
5	<u>Administration et finances</u>						
	5,1	Présentation et adoption des comptes et des revenus pour août 2020					
	5,2	Exemption des intérêts aux comptes de taxes municipales					
	5,3	Démission au poste de conseiller au comité des ressources humaines - monsieur Jean-François de Plaen					
	5,4	Dépôt du règlement MRC-887 modifiant le règlement MRC-167 autorisant la modification No 3 de l'entente concernant l'établissement d'une cour municipale commune					
	5,5	Subvention du Fonds de la Ruralité / éclairage terrain de balle					
	5,6	Indexation des droits de mutation pour l'année financière 2021					
	5,7	Office d'Habitation Drummond / dépenses excédentaires en lien avec la COVID-19					



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

6	<u>Sécurité publique</u>				
	6,1 Rapport du directeur du service incendie				
	6,2 Projet d'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies				
	6,3 Monsieur Steve Faucher, pompier #750 de la brigade d'incendie de SFK désire suivre une formation de premier répondant				
	*6,4 Contribution annuelle au club social des pompiers				
7	<u>Travaux publics</u>				
	7,1 Rapport du directeur des travaux publics				
	7,2 Demande de travaux par monsieur Patrice Cinq-Mars				
	7,3 Demande de travaux par monsieur Yvon Forcier				
	7,4 Abat poussière, planification pour une 2e passe				
	7,5 Coûts de la structure de l'abris-soleil révisés				
	7,6 Soumission Terra Scan				
8	<u>Hygiène du milieu</u>				
	8,1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage				
	8,2 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec				
9	<u>Aménagement et urbanisme</u>				
	9,1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment				
	9,2 Changement de zonage demandé par Machineries Marcel Houle Inc.				
	9,3 Consultation publique / concordance du Plan d'Urbanisme				
	9,4 CPTAQ - sablière				
	9,5 CPTAQ - renouvellement certificat d'exploitation d'une sablière				
	9,6 Intervention - cours d'eau Fontaine				
	9,7 Chatterie				
10	<u>Loisirs et culture</u>				
	10,1 Rapport des activités de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel				
	10,2 Sensibilisation aux mesures de Santé Canada aux organismes et activités qui s'organisent dans la Municipalité				
	10,3 Changement dans le nombre d'heure d'ouverture de la bibliothèque afin de se conformer aux normes du Livresque				
	10,4 Scouts de l'Érable / gratuité de la salle CEC pour le 12 septembre 2020				
	10,5 Dépôt d'une avance de la subvention EEQ 2020 / camp de jour				
	10,6 Dépôt du rapport des activités du camp de jour de l'été 2020				
	10,7 Partenariat "Escapade photo" / Musée National de la Photographie				
	10,8 Bénévole à la bibliothèque Irène-Roy-Lebel				
	10,9 Pickleball et Badminton				
11	<u>Sujets divers et Varia</u>				
	11,1 Prochaine réunion régulière le 5 octobre 2020, 19 h 30				
12	<u>Rapport des élus</u>				
13	<u>Période de questions</u>				
14	<u>Levée de la séance</u>				

Adoptée

621-09-2020 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020**

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 3 août 2020, tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

622-09-2020 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS D'AOÛT 2020.

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'AOÛT 2020, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Séance du conseil du 8 septembre 2020
--

<u>Revenus</u>	<u>245 502,71 \$</u>
Taxes 2019	100,42 \$
Taxes 2020	115 113,30 \$
Mutations immobilières	48 600,02 \$
Entraide incendie	61 366,90 \$
Revenus de surveillance - Feu d'artifice	407,32 \$
Subvention à l'emploi - Camp de jour	7 860,00 \$
Imposition droits carrières-sablières	7 406,50 \$
Permis et dérogation	1 300,80 \$
Remboursement frais de publipostage	1 907,53 \$
Billets d'infraction SQ	387,25 \$
Revenus divers	283,83 \$
Intérêts reçus	768,84 \$
<u>Dépenses</u>	<u>172 296,52 \$</u>
Rémunération régulière	35 038,56 \$
Rémunération incendie	4 471,93 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	88 788,32 \$
Factures à payer	43 997,71 \$

Adoptée

623-09-2020 5.2. EXEMPTION DES INTÉRÊTS AUX COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE les intérêts étaient levés depuis le début de la pandémie de la COVID-19 qui sévit au Québec;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie des activités sont revenues presque en totalité à la normale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'appliquer le règlement 612-1 et de remettre les intérêts aux retardataires à compter du 29 septembre 2020;

QUE la population en soit avisée par affichage au tableau extérieur, sur le site Web municipal et sur les réseaux sociaux.

Adoptée

624-09-2020 5.3. DÉMISSION AU POSTE DE CONSEILLER AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES - MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François De Plaen, conseiller au siège numéro 6 du Conseil municipal et membre du comité des ressources humaines, souhaite donner sa démission du comité des ressources humaines en date du 17 août 2020;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil accepte la démission de monsieur Jean-François De Plaen du comité des ressources humaines en date du 17 août 2020.

Adoptée

5.4. DÉPÔT DU RÈGLEMENT MRC-887 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-167 AUTORISANT LA MODIFICATION N° 3 DE L'ENTENTE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication de la MRC de Drummond concernant la 3^e version dudit règlement. Le maire suppléant dépose ledit document à la séance.

625-09-2020 5.5. SUBVENTION DU FONDS DE LA RURALITÉ / ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE le Programme du fonds de la ruralité est disponible aux municipalités de la MRC Drummond pour des projets structurants et le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'orienter vers le développement énergétique de ses installations sportives;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des luminaires énergétiques extérieurs sur son terrain de balle;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE le Conseil municipal dépose une demande de subvention auprès du Programme du fonds de la ruralité pour l'achat et l'installation de luminaires énergétiques extérieurs sur son terrain de balle;

QUE la mairesse ou le maire suppléant et la direction générale soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adoptée

626-09-2020 5.6. INDEXATION DES DROITS DE MUTATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ. c. D-15.1), les tranches de la base d'imposition prévue au premier alinéa de l'article 2 de cette loi doivent être indexées à chaque exercice financier municipal;

ATTENDU QUE suite à la publication de l'avis d'indexation dans la *Gazette officielle*, les montants permettant d'établir ces tranches de la base d'imposition pour l'exercice financier 2021 s'établissent à 2,0930% distribuées comme suit :

- 0 \$ à 52 800 \$: 0.5 %
- 52 800,01 \$ à 264 000 \$: 1 %
- 264 000, 01 \$ et plus : 1.5 %

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'il y a exonération du paiement du droit de mutation notamment dans le cas où le montant de la base d'imposition est inférieur à 6 000 \$ ainsi que dans plusieurs autres cas (art. 20 de la Loi);

QUE ces taux s'appliqueront aux transferts effectués à compter du 1^{er} janvier 2021;

QUE les droits de mutation s'appliquent pour tout transfert d'immeuble, et ce, même s'il n'y a pas d'inscription au Registre foncier (art. 6 L.D.M.I.).

Adoptée

627-09-2020 5.7. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND / DÉPENSES EXCÉDENTAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19

ATTENDU QUE suite à la pandémie de la COVID-19 qui sévit au Québec et aux obligations ordonnées par Santé Canada et le gouvernement du Québec quant aux dispositions à prendre pour protéger la population vulnérable;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses excédentaires découlent majoritairement de l'application de directives émises par la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la Municipalité, n'a pas à déboursier pour le moment, une contribution qui correspond à 10 % des frais des activités de l'Office d'Habitation de Drummond dont le tableau a été présenté aux membres du Conseil;

QUE le tableau démontre un montant, non audité, imputable à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de 27 754 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, attendra la vérification des états financiers de l'Office d'Habitation de Drummond de l'année concernée avant de prendre ou de rendre une décision quant au montant à déboursier.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'août 2020. Le maire suppléant dépose ledit document à la séance.

628-09-2020 6.2. **PROJET D'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT qu'une Municipalité peut autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, à des services ou à des travaux avec toute autre Municipalité, aux fins de leur compétence;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, approuve l'entente d'une durée de trois (3) ans renouvelable par périodes successives de trois (3) ans, à intervenir entre les municipalités de :

- Chesterville,
- Tingwick,
- Sainte-Clotilde-de-Horton,
- Saint-Claude,
- Saint-Camille,
- Les villes de Danville,
- Kingsey Falls,
- Warwick
- Régie intermunicipale Incentraide,
- Régie Intermunicipale des Trois-Monts
- MRC de l'Érable (SSIRÉ);

QUI concerne la fourniture de services relative à la protection contre les incendies et s'engage à payer les coûts de base et ceux d'opération du service selon les contributions financières établies dans le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance de ladite entente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée

629-09-2020 6.3. MONSIEUR STEEVE FAUCHER, POMPIER #750 DE LA BRIGADE D'INCENDIE DE SFK DÉSIRE SUIVRE UNE FORMATION DE PREMIER RÉPONDANT

ATTENDU la demande particulière de monsieur Steeve Faucher, pompier au matricule #750 de la brigade d'incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à savoir de suivre une formation de premier répondant à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE la formation n'est pas demandée par la Municipalité mais demandée par le pompier;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil accepte la demande de monsieur Steeve Faucher;

QUE celui-ci devra assumer les coûts de la formation, du déplacement et tout autre coût associé à la demande, sans attendre un quelconque dédommagement monétaire ou autre de la Municipalité;

QUE le Conseil demande au directeur des incendies de la brigade de Saint-Félix-de-Kingsey, monsieur Pierre Blanchette, d'agir en conséquence.

Adoptée

630-09-2020 6.4. CONTRIBUTION ANNUELLE AU CLUB SOCIAL DES POMPIERS

CONSIDÉRANT la demande déposée le 20 août 2020 par monsieur Pierre Blanchette, membre du Club Social des Pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey et directeur des incendies, de déboursier la somme prévue au budget pour ledit club;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil débourse, à même son budget annuel, la somme de 650 \$ au Club Social des pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'août 2020. Le maire suppléant dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

631-09-2020 7.2. DEMANDE DE TRAVAUX PAR MONSIEUR PATRICE CINQ-MARS

ATTENDU QU'une demande de travaux a été déposée, par monsieur Patrice Cinq-Mars, pour la rue Liboiron;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont de creuser un fossé sur +/- 70 mètres de long sur la rue Liboiron et sur une partie de la rue Dionne;

CONSIDÉRANT QU'un ponceau est à remplacer sur la rue Liboiron;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le citoyen accepte de payer le rechargement de la rue Liboiron;

QUE le citoyen, monsieur Patrice Cinq-Mars, s'engage à payer la facture aussitôt émise par la Municipalité;

QUE le directeur des travaux de voirie estime le coût, pour la Municipalité, à plus ou moins 650 \$ plus les taxes applicables;

QUE la réserve financière, pour la réfection des rues des domaines, est confirmée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

632-09-2020 7.3. DEMANDE DE TRAVAUX PAR MONSIEUR YVON FORCIER

ATTENDU QU'une demande de travaux a été déposée par monsieur Yvon Forcier, concernant le fossé du terrain de sa propriété, de la rue Provencher;

CONSIDÉRANT la nature des travaux et après discussion avec le directeur des travaux publics, monsieur Bruno Gamache et monsieur Yvon Forcier, propriétaire de ladite propriété de la rue Provencher;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE monsieur Forcier fera l'acquisition des tuyaux selon les spécifications données par le directeur des travaux de voiries;

QUE la Municipalité entreprend déjà des travaux d'excavation pour la réfection de la rue Provencher, donc celle-ci prendra ses surplus de terre pour remplir ledit fossé.

Adoptée

633-09-2020 7.4. ABAT-POUSSIÈRE, 2^E PASSE

ATTENDU la planification de 57 000 litres d'abat-poussière prévue pour l'année 2020 pour une deuxième passe;

CONSIDÉRANT la température qui n'a pas été favorable à l'épandage et le nivelage de de l'abat-poussière en deuxième passe à ce jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil autorise l'épandage, en autant que la température le permet, jusqu'à la fin octobre 2020;

QUE soit envisagée l'extension suffisante des machineries afin d'arroser dans sa largeur les chemins nécessitant un épandage plus large;

QUE la deuxième passe soit annulée pour l'année 2020 et reportée en 2021 advenant le cas où il serait impossible de le faire avant octobre 2020.

Adoptée

634-09-2020 7.5. COÛTS DE LA STRUCTURE DE L'ABRIS-SOLEIL REVISÉS

ATTENDU que les services d'un architecte sont nécessaires pour se conformer aux demandes de la subvention du pacte rural;

CONSIDÉRANT l'expertise dans la matière et le rapport estimé des coûts des travaux par LC Lemay-Côté architectes Inc., dépassant les prévisions budgétaires du Conseil;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil demande à l'architecte de procéder aux appels d'offre;

QUE le Conseil se réserve le droit d'accepter ni la plus basse ni la plus haute des soumissions reçues et de se retirer du projet si bon lui semble.

Adoptée

635-09-2020 7.6. SOUMISSION TERRA SCAN

ATTENDU que le service de photogrammétrie aérienne par drone (UAV) est nécessaire pour le traitement des données en autres, afin de connaître l'étendu des exploitations des sablières et des carrières;

CONSIDÉRANT QUE la soumission donnée par Terra Scan 3 D Inc, est valide pour les années 2020 et 2021 au montant de 8 875 \$ par année plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que ce Conseil accepte la soumission de Terra Scan 3D Inc au coût total de 17 750 \$ pour les années 2020 et 2021;

Que ce Conseil donne le pouvoir à son directeur des travaux publics et de voirie de planifier le moment de la prise des relevés à sa discrétion, afin de maintenir l'information confidentielle.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	1.34	↑
MARS	12,83	11.49	-1.64	↓
AVRIL	10,29	10.98	0.69	↑
MAI	10,02	11.19	1.17	↑
JUIN	11,20	10.88	-0.32	↓
JUILLET	11,53	17.09	5.56	↑
AOÛT	15,89	11.30	-4.59	↓
SEPTEMBRE	10,65			
OCTOBRE	10.99			
NOVEMBRE	10.31			
DÉCEMBRE	10.17			
TOTAL	124.61	99.34	6.38	↑

SITE D'ENFOUISSEMENT 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	41,70	37.78	-3.92	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	-3.91	↓
MARS	31,95	33.79	1.84	↑
AVRIL	57,01	46.65	-10.96	↓
MAI	66,25	78.18	11.93	↑
JUIN	44,72	43.13	-1.59	↓
JUILLET	34,99	43.08	8.09	↑
AOÛT	57,32	44.79	-12.53	↓
SEPTEMBRE	45,20			
OCTOBRE	97.63			
NOVEMBRE	40.54			
DÉCEMBRE	30.84			
TOTAL	583.23	359.37	-11.05	↑

636-09-2020 8.2. APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.40 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, monsieur Christian Dubé, et au ministre des Finances, monsieur Éric Girard.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'août 2020. Le maire suppléant dépose ledit document à la séance.

637-09-2020 9.2. **CHANGEMENT DE ZONAGE DEMANDÉ PAR MACHINERIES MARCEL HOULE INC.**

ATTENDU QU'UNE demande de changement de règlement est présenté au conseil le 10 août 2020;

ATTENDU QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont été sollicités afin d'analyser la demande de modification de changement de règlement en date du 19 août 2020;

ATTENDU QUE le propriétaire de la propriété a mandaté M^e Paul Biron pour le représenter dans cette demande;

CONSIDÉRANT QUE certaines corrections ont été apportées au modèle d'amendement proposé pour s'ajuster au règlement de zonage 547 actuel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est penché sur le dossier et rend sa suggestion favorable au demandeur sous certaines conditions;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Est contre monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à la majorité des conseillers présents,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE Machineries Marcel Houle Inc., devra déposer dans un délai raisonnable de 6 mois, suivant la date de cette résolution, un plan d'aménagement paysager à la satisfaction de la Municipalité pour les deux zones d'entreposage arrière qui seront visibles à partir de la route;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte dans sa majorité la demande, ci-jointe, de changement du règlement n° 547 avec les modifications suivantes :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 547-2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède sur son territoire des propriétés en zone agricole possédant des autorisations pour fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces propriétés (sur une partie de terrain de 3ha) possède une autorisation industrielle (n° : 402990 - 4 septembre 2012);

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ reconnaît que les diverses modifications de l'usage du terrain n'ont pas ou peu d'impact sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé le long de la route 255 et est à moins d'un kilomètre du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone agricole viable;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a fait l'objet d'une vente et que l'usage désigné n'est pas prévu à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite réaliser des activités de vente et d'entretien mineur de machinerie lourde;

CONSIDÉRANT QUE cet usage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit au préalable être conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres préparatoires ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces rencontres, il a été question de bien encadrer l'usage projeté;

D'ADOPTER LE PROJET D'AMENDMENT NUMÉRO 547-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 547 ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le contenu du 4^e alinéa intitulé « C 3.4 » de l'article 112 intitulé Le groupe commercial « C-3 » est modifié par l'ajout suivant :

c) Servant à la vente et l'entretien mineur (à l'intérieur d'un bâtiment) de machinerie lourde;

Article 2 :

La grille des usages et normes est modifiée par l'ajout de l'usage Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment à la zone « Av-2 »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Article 3 :

La note 18 est ajoutée à l'usage « Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment » pour la zone « Av-2 »;

Article 4 :

Le contenu de la note 18 est le suivant :

Usage permis seulement sur un site bénéficiant d'une autorisation pour fin autre qu'agricole de la CPTAQ. Une aire d'étalage ne peut dépasser la superficie du bâtiment où l'entretien mineur se fait et doit se situer en cour avant. Une aire d'entreposage temporaire ne peut dépasser une superficie de 0,5 ha et doit être située en cour arrière et être entourée d'une zone boisée et d'un paysagement pour les parties visibles de la route. Un logement d'accommodation et bureau sont permis.

Article 5 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 3 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés sans support : véhicules lourds :

3° L'étalage commercial extérieur sans l'aide d'un support quelconque n'est pas permis. Ainsi, aucune marchandise ne peut être déposée directement sur le sol à l'exception des véhicules légers, véhicules lourds, les roulettes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres-de-Noël, les piscines, les remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées.

Article 6 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur le point 6 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés lors de la bande de 2 m : véhicules lourds :

6° L'étalage commercial extérieur doit s'effectuer dans une bande de 2 m adjacente au bâtiment principal. Cette disposition ne s'applique toutefois pas à l'étalage de véhicules légers, véhicules lourds, les roulettes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres de Noël, les piscines, les remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées. Toutefois pour toutes les zones où il y a des stations-service et des postes d'essence, il est permis de faire de l'étalage extérieur également sur l'îlot des pompes, pourvu que la marchandise soit offerte sur des présentoirs ;

Article 7 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 8 est modifié en modifiant la hauteur maximale permise à 4 m pour les véhicules lourds seulement.

8° La hauteur maximale permise pour de l'étalage extérieur est de 2 m et de 4 m pour les véhicules lourds;

Article 8 :

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

638-09-2020 9.3. INTERVENTION – COURS D'EAU FONTAINE

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU NOMMÉ FONTAINE – 831, CHEMIN DU PLATEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une demande d'intervention de nettoyage d'un cours d'eau sans nomination, circulant sur la propriété du 831, Chemin du Plateau, n° de lot : 5 739 277, propriétaire et requérant, Monsieur Garcia Pearson;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nettoyer et de canaliser le cours d'eau pour permettre le drainage du sol;

Sur proposition de monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande d'intervention du cours d'eau nommé Fontaine, circulant sur le N° de lot : 5 739 277;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, par l'entremise de son inspectrice désignée, Mme Hélène Ménard, achemine la demande auprès de la MRC de Drummond, afin qu'une intervention visant à effectuer les travaux de nettoyage du cours d'eau Fontaine soit entreprise;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey doit attendre la recommandation et la décision de la MRC de Drummond avant de poursuivre ses démarches;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à acquitter dans un délai de trente jours, toutes les factures émises par la MRC de Drummond en rapport avec ledit dossier;

QUE l'ensemble des factures soient facturées au demandeur par la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée

639-09-2020 9.4. CHATTERIE

ATTENDU QU'une demande de changement de zonage, afin de permettre l'usage commercial d'une chatterie d'une capacité totale de 10 chats adultes, a été déposée en date du 19 novembre 2018 à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

ATTENDU QU'une modification au projet a été déposée le 6 août 2020 à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant localisé dans le sous-sol de la résidence principale, au lieu du garage dans la demande originale du 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) déclare avoir reçu les informations complémentaires à ses demandes et à sa satisfaction;

Sur proposition de monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte le projet de Chatterie tel que modifié;

QUE le Conseil suit les recommandations du CCU et exige du demandeur d'élaborer et de rédiger le règlement PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) et d'en assumer tous les frais durant le processus de création du règlement et amendement;

QUE le Conseil spécifie qu'il n'y a aucune possibilité d'avoir d'autres chats qui circulent dans la résidence, à l'exception des chats concernant l'exploitation de l'entreprise, à un maximum de 5 de ces chats qui peuvent circuler dans la maison;

QUE le demandeur doit être en mesure d'assurer une aération qui n'affectera pas le voisinage par des senteurs d'excréments ou autres de son élevage;

QUE le demandeur prendra en considération la pesanteur des bacs d'ordures et demandera au RGMR le maximum autorisé du poids des déchets en provenance des excréments, litières et autres dans les bacs à ordures;

QUE le demandeur acceptera une surcharge facturée si le montant du poids des bacs à ordures excède l'autorisation émise par la Régie des matières résiduelles du Bas St-François;

QU'IL ne sera en aucun temps toléré de voir des résidus d'excréments, de litières et autres dans des bacs de recyclage.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'août 2020. Le maire suppléant dépose ledit document à la séance.

10.2. **SENSIBILISATION AUX MESURES DE SANTÉ CANADA AUX ORGANISMES ET ACTIVITÉS QUI S'ORGANISENT DANS LA MUNICIPALITÉ**

Une réunion d'information a été donnée le 2 septembre 2020, à la salle du centre Eugène-Caillé, aux membres des organisations qui utilisent les salles de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey. La réunion, présidée par madame Carole Pigeon, visait à donner l'information générale des obligations que Santé Canada et le gouvernement demandent d'appliquer concernant la pandémie de la COVID-19 et de l'hygiène à apporter lors d'activités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

640-09-2020 10.3. CHANGEMENT DANS LE NOMBRE D'HEURE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE AFIN DE SE CONFORMER AUX NORMES DU LIVRESQUE

ATTENDU QUE pour conserver le nombre de 5 livresques avec le réseau Biblio Québec, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey devrait augmenter ses heures d'ouvertures de 4,25 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par cette augmentation d'heures, pour garder les cinq (5) livresques, dépassent le budget accordé;

Sur proposition de monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne désire pas augmenter le nombre d'heure d'ouverture de sa bibliothèque Irène-Roy-Lebel.

Adoptée

10.4. DÉPÔT D'UNE AVANCE DE LA SUBVENTION EEQ 2020 / CAMP DE JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil une lettre du Gouvernement du Canada en relation avec la subvention EEQ d'un montant de 7 860 \$, représentant une partie du programme. Le maire suppléant dépose ledit document à la séance.

10.5. DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport des activités du camp de jour de l'année en cour, rédigé par madame Victor-Ann Arseneault, coordonnatrice. Le maire suppléant dépose ledit document à la séance.

10.6. PARTENARIAT "ESCAPADE PHOTO" / MUSÉE NATIONALE DE LA PHOTOGRAPHIE

La Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne désire pas participer au projet dans sa forme actuelle présentée devant le Conseil.

Le point est remis ultérieurement.

10.7. BÉNÉVOLE À LA BIBLIOTHÈQUE IRÈNE-ROY LEBEL

La Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est heureuse d'accueillir au sein de ses bénévoles, à la bibliothèque Irène-Roy-Lebel, madame Emmanuelle Bergeron.

Bienvenue dans la grande équipe de la famille des bénévoles de Saint-Félix-de-Kingsey.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

641-09-2020 10.8. PICKLEBALL ET BADMINTON

CONSIDÉRANT la difficulté d'obtenir de la main d'œuvre qualifiée pour la surveillance des activités de Pickleball et de Badminton;

CONSIDÉRANT les obligations dictées par Santé Canada pendant la pandémie de la COVID-19 sur l'hygiène et les règles à suivre;

Sur proposition de monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les activités de Pickleball et de Badminton sont annulées pour l'année 2020.

11. SUJETS DIVERS

11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le **5 octobre 2020, dès 19 h 30**, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

642-09-2020 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 9 h 16.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 12 octobre 2020